

Compte rendu de la séance du samedi 23 février 2019

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : PAPAIX Martine par VEYSSIERE Michel.

Absents Excusés : PAPAIX Yvan et MAURETTE Jean-François.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Budget centrale de la Mouline : mise à disposition du personnel communal.
- 3/ Mise en place de la convention d'occupation des sols communaux au bénéfice de la centrale
- 4/ Avance de trésorerie remboursable du budget Principal vers le budget de la centrale de la Mouline.
- 5 /Instauration d'indemnités d'astreinte et de permanence.
- 6/ Régie municipale camping :
 - compte administratif et compte de gestion 2018.
 - Orientations budgétaires 2019.
- 7/ Projet Rézo Pouce : informations.
- 8/ Subventions (FDAL ,...).
- 9/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Budget centrale de la Mouline : mise à disposition du personnel communal.

Considérant que le budget de la centrale hydroélectrique n'ayant pas la personnalité morale, elle n'a pas ses propres services et qu'en conséquence ce sont donc les moyens généraux de la collectivité qui sont utilisés. Monsieur GRANIER Lucien propose d'affecter les charges spécifiques chaque année en fin d'exercice selon le pourcentage évalué.

3/ Mise en place de la convention d'occupation des sols communaux au bénéfice de la centrale

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en place d'une convention d'occupation des sols concernant l'activité de la centrale entre la commune et la régie de la Mouline.

4/ Avance de trésorerie remboursable du budget Principal vers le budget de la centrale de la Mouline.

Monsieur le maire :

- Informe qu'il est nécessaire de faire une avance de trésorerie du budget principal vers le budget de la centrale de la Mouline.
- Indique que cette avance de trésorerie d'un montant de 100 000€ sera remboursée en fonction des recettes à venir du budget annexe de la centrale de la Mouline.

Ce reversement interviendra avant le 31 décembre 2019, une fois que les recettes de la centrale hydroélectriques auront été collectées.

- Indique que cette avance sera versée en tant que de besoin et au fur et à mesure par le budget général sur le budget centrale de la Mouline au vu d'un certificat de l'ordonnateur précisant le montant débloqué dans la limite des 100 000€ pour 2019.

Budget Général.

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	fonctionnement	55	553	Avances à des régies dotées de l'autonomie financière	100 000 €
TOTAL					100 000 €

Budget Centrale de la Mouline.

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Recettes	fonctionnement	51	5198	Avance de Trésorerie	100 000 €
TOTAL					100 000 €

Ces opérations budgétaires ont un impact direct sur les comptes au trésor(compte 515) du budget principal avec un décaissement de 100 000€ et du budget annexe centrale de la Mouline avec un encaissement de 100 000€.

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

5 /Instauration d'indemnités d'astreinte et de permanence.

Lucien GRANIER, adjoint au maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la gestion de la centrale hydroélectrique en régie municipale depuis le 1er janvier 2019 un régime d'astreintes d'exploitation est à mettre en place. La périodicité sera d'une semaine et le roulement sera assuré par 4 personnes. Ces astreintes correspondront à des actions de prévention ou de réparation d'accident ou incident sur l'ensemble des installations ou de l'infrastructure de la centrale.

6/ Régie municipale camping :

- compte administratif et compte de gestion 2018.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance.

Monsieur le Maire avant de quitter la salle, demande à Mr Granier, adjoint, de présider la séance en son absence et de présenter le résultat de gestion 2018 pour le budget annexe régie camping en accord avec les états intermédiaires du compte de gestion de la Trésorerie Générale.

2018		Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Investissement		38 602.40	21 168.73	- 17 433.67
Fonctionnement		155 999.27	134 390.27	- 21 609.00

	Résultat clôture 2017	Autofinanc affecté à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 18 154.63		- 17 433.67	+ 720.96
Fonctionnement	+ 70 825.55		- 21 609.00	+ 49 216.55
Solde	+ 88 980.18		- 39 042.67	+ 49 937.51

Frais communaux couverts	+ 91 727.00		+ 15 695.00	+ 107 422.00
--------------------------	-------------	--	-------------	--------------

Dans le tableau ci-dessus il est rappelé que cette activité reprise en 2010 a généré jusqu'en 2017 une richesse de 49 937.51€ pour la régie mais aussi pour la commune l'équivalent de 107 422.00€

Faits marquants 2018

- Dernière année de gestion du camping par la famille Chaumont
- Suite au constat de baisse nette de proposition de restauration privé sur notre commune touristique, la commune a souhaité dans l'urgence mettre en place un plan d'action service de restauration dans les locaux de la salle d'animation. Cet investissement certes ayant grevé de façon importante le budget du camping a permis de ne pas laisser sans offre de restauration pendant la saison, les locataires du camping ainsi que les curistes et le passage touristique en septembre et octobre 2018
- La concurrence accrue dans la vallée (camping d'Oust) avec année sans Tour de France expliquent le résultat négatif de l'activité du camping pour 2018 soit 21 609 €.

Fonctionnement activité camping.

Avec un Chiffre d'affaire HT de 123.480 €, l'activité du camping municipal est en baisse notable de 14.955 € soit 11% vs 2017. Le budget primitif prévoyait prévu à 145 500€.

Les dépenses de fonctionnement de l'activité camping sont en hausse 3.2% vs 2017.

Les investissements se décomposent :

Etude ETRM de vulnérabilité aux inondations 23400 € subventionnée à hauteur de 50%

matériel pour la maison d'animation 3992 €,

Réfection toiture chalet 5818 €

Equipement Chalet 3879 €

Matériel Informatique 1513 €

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2018 pour la régie camping.

- Orientations budgétaires 2019.

Monsieur le maire : avant d'aborder les orientations budgétaires 2019, suite au conseil d'exploitation du 23 février 2019.

Remercie la famille Sébastien et Véronique Chaumont, employés municipaux, pour leur action au sein du camping depuis 2010 qui ont souhaité maintenant poursuivre leur avenir professionnel en région toulousaine.

Souhaite la bienvenue à Aulus les bains aux les époux Séverine et Lucas Royo et à la direction du camping ce début Mars 2019

Introduit le débat sur les orientations budgétaires 2019. L'année 2019 est une année de transition qui doit permettre en sécurité pour cette structure d'assurer son propre développement au service de la commune.

Cette année de transition se fera dans un contexte de mise en place du système de surveillance des inondations

et des travaux en rivière du Garbet.

Pour le camping, assurer

- La gestion des risques d'inondations
- La poursuite de la récupération au sein du patrimoine communal de la maison d'animation et de replis.
- Moderniser les infrastructures du camping et notamment par la réfection de l'Accueil et de ses abords
- Assurer une dynamique de progrès pour les prochaines années

Après débats :

Propose les orientations budgétaires suivantes :

- le financement sur les réserves financières du camping des actions de communication et d'améliorations des chalets :
- Assurer le financement des travaux de l'Accueil et de ses abords par l'autofinancement 2019.
- Fixer le Chiffre d'affaires 2019 au niveau de 2017.

Ces orientations budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

7/ Projet Rézo Pouce : informations.

Présentation du projet : transport par les voitures individuelles prenant en charge d'éventuels passagers inscrit au réseau Pouce.

Validation de l'implantation des panneaux, Il a été décidé de poser un seul panneau devant l'Office de Tourisme au lieu des deux proposés par le PNR.

8/ Subventions (FDAL).

Monsieur le Maire :

Propose de déposer au titre du FDAL 2019 le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite à l'inscription dans le budget de la commune de 2019 de l'opération suivante :

Audits des câbles de vie + EPI et Audit phytosanitaire des arbres.

Précise que :

Le parcours accrobranche date de 2005 et se trouve dans un site municipal.

Le parcours a subit 2 audits annuels :

- audit des câbles de vie et EPI (Equipement de Protection Individuel)
- audit phytosanitaire (ONF) : contrôle de la bonne santé des arbres

Pour des raisons de sécurité des clients et de prolongement de la durée d'utilisation des arbres, nous devons impérativement procéder à ces travaux sous peine de non autorisation d'ouverture du parc accrobranche.

- Le parc accrobranche participe (3200 clients) à l'activité économique du village et de l'assemble du Couserans.

Présente le plan de financement suivant :

Désignations	Montant HT	Montant TTC	Financement	Organisme
Audits des câbles de vie +EPI et Audit phytosanitaire	38 637 .50	46 365.00	15 455.00	FDAL 2019 40%
			23 182.50	Autofinancement 60% HT
	38 637.50	46 365.00	38 637.50	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter la proposition.

- D'accorder le mandat à Monsieur GRANIER, adjoint aux finances pour déposer les dossiers de subvention.

9/ Questions diverses.

1/Courrier DDT concernant le dossier du droit d'eau

Mr Granier informe le conseil et fait la lecture d'un courrier de la DDT concernant la demande de renouvellement du droit d'eau. Les impératifs liés à l'environnement risquent de retarder le dossier dont l'instruction est longue et soumise à un calendrier précis.

2/Démission d'un conseiller municipal.

Démission le 28 février du conseiller municipal Pierre Souquet, en effet celui-ci est embauché en tant qu'agent technique sur la commune le 1^{er} mars 2019 .

3/Site Natura 2000.

Mr Granier fait part de la demande de RDV de Me Morales maire du PORT(Massat)et présidente du Comité de pilotage pour la gestion et la présentation du site Natura 2000 du Mont Ceint. Celle-ci est chargée de la mise en œuvre du document.

4/Demande de transfert de Licence 4.

Un courrier d'un particulier a été reçu en mairie, demandant la possibilité de transférer une licence 4 vers un autre département. Dans ce cas , elle quitterait la commune, le Conseil Municipal décide d'empêcher cela et de la garder sur place.

5/ Panneaux PNR.

Le PNR propose à la commune la pose de 6 panneaux intitulé : "GARDEZ ET TRIEZ VOS DECHETS" pour inciter au tri des déchets. La proposition est acceptée à l'unanimité.

6/Projet d'aménagements dans le village.

La visite d'un architecte urbaniste est prévue pour évaluer les possibilités d'aménagement du village et des alentours, suite au classement du site de la cascade d'ARS ;

7/ Inauguration espace muséal.

La date du 14 juin2019 a été prévue pour l'inauguration de l'espace muséal situé dans les anciennes écoles.

8/Course cycliste.

Le 26 mai 2019, une course cycliste contre la montre sera organisée au col d'Agnes, de nombreux participants et accompagnateurs sont attendus sur le village . Leur accueil pour la restauration sera assuré par le Comité des fêtes .

9/Elections Européennes.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

10/ Création et mise en place de l'Association Foncière Pastorale.

Le Conseil Municipal sursoit à la création faute d' un accord franc et massif de la population du village.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Procuration à Michel VEYSSIERE	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	DUPONT Marie-Anne
SOUQUET Pierre	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan Absent	

Compte-rendu affiché le 15 mars 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.